



Syndicat National Pénitentiaire des Surveillants



affilié à la  Fédération Nationale des Fonctionnaires

Le S.P.S décroche la représentativité au sein de l'Administration Pénitentiaire !

Le S.P.S poursuit son ascension et conforte son enracinement dans le paysage syndical !

Le S.P.S décroche 1 siège au **Comité Technique de l'Administration Pénitentiaire** (instance qui traite des questions collectives, d'ordre matériel, de rémunération, d'effectif, de sécurité, d'organisation des services et du travail, des plannings, etc..), **et le consacre « syndicat représentatif de l'Administration Pénitentiaire » !**

Le S.P.S est le 1^{er} syndicat de l'histoire pénitentiaire à représenter seulement et donc sincèrement les Surveillant(e)s. Ces derniers représentent à eux-seuls, plus de 65 % des personnels pénitentiaires.

Pour les Surveillant(e)s, c'est la garantie absolue pour que leurs revendications ne soient plus diluées dans la masse des autres personnels de l'Administration Pénitentiaire dans cette instance.

De la lutte pour la classification de notre profession dans un emploi de niveau **catégorie B**, de l'obtention du statut **d'Agent de Police Judiciaire (A.P.J.20.)**, du changement de dénomination du métier de « Surveillant Pénitentiaire » en « **Policier Pénitentiaire** », du changement d'appellation « Administration Pénitentiaire » en « **Police Nationale Pénitentiaire** » intégrée au **Ministère de l'intérieur**, du **combat contre les agressions** commises à l'encontre des Surveillant(e)s, le S.P.S est le 1^{er} Syndicat à en avoir fait son « cheval de bataille », ses priorités absolues.

A la **Commission Administrative Paritaire Nationale** (mobilité, avancement, stagiairisation, titularisation, discipline), le S.P.S conforte son siège avec une progression de 474 voix !

Le S.P.S continuera à œuvrer pour la transparence, l'équité et la justice. Il ne peut cautionner des pratiques d'un autre temps. Redéfinir des règles de mutations justes, et un fonctionnement rigoureux de la CAP de mobilité, éloigné de tout esprit partisan, ou d'une prestation à la carte syndicale... qui autoriserait seulement l'analyse des dossiers soulevés par les représentants du personnel dont chacun sait qu'ils sont des élus issus d'une liste syndicale.